



Algérie

Source : « GEOATLAS.com © 2009 © Graphi-Ogre »

Données générales

Superficie : 2 381 741 km², dont 85 % de désert (1^{er} pays d'Afrique par sa taille).

Capitale : Alger (4,4 M d'habitants dans le Grand Alger).

Principales autres villes : Oran, Constantine, Annaba, Sétif.

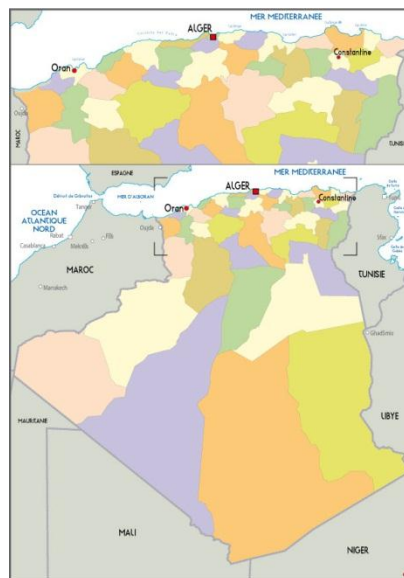
Monnaie : Dinar Algérien, 1 EUR = 107,94 DZD
moyenne 4^{ème} trimestre 2013.

Langue : arabe (langue nationale, 80 % d'arabophones), berbère et français (langues parlées). Le français est largement utilisé dans les milieux d'affaires.

Population : 38,7 M d'habitants (01/01/2014)

Démographie : Taux de croissance annuel de la population proche de 2,16 %. 27,9 % des algériens ont moins de 15 ans.

Infrastructures : Réseau ferroviaire de 4 000 km (sera porté à 6 000 km d'ici 2015). L'autoroute Est-Ouest reliant Tlemcen à Annaba, soit 1 216 km (toujours en construction à l'extrême est du pays). Nombreux projets structurants sont en cours de réalisation sur l'ensemble du territoire.



Source : « GEOATLAS.com © 2009 © Graphi-Ogre »

Données politiques

Type de régime

Système présidentiel. L'Algérie est régie par sa cinquième constitution, datant du 8 décembre 1996, révisée en 2008. Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour cinq ans et désigne le Premier Ministre.

Les principaux dirigeants :

Président de la République : Abdelaziz BOUTEFLIKA, réélu le jeudi 17 avril 2014 au premier tour de l'élection présidentielle avec 81,47 % des voix, pour un mandat de cinq ans.

Premier ministre : Abdelmalek SELLAL, nommé en septembre 2012 par le Président de la République.

Pouvoir exécutif : essentiellement détenu par le Président de la République et, dans une moindre mesure, par le conseil constitutionnel qui veille à la constitutionnalité des lois.

Pouvoir législatif : détenu par le Parlement, constitué de deux chambres : l'Assemblée Populaire Nationale (APN) composée de 462 membres élus au suffrage universel pour cinq ans, et le Conseil de la Nation (chambre haute) constitué de 144 membres nommés pour 1/3 par le Président de la République et par les élus locaux pour les 2/3 restants.

Données économiques en 2013

Indicateurs	Algérie	France
PIB	215,7 Md USD	2 613 Md USD
Dette publique brute en % du PIB	8,9 % (dette extérieure : 3,5 %)	93,5 %
PIB par habitant	5 438 USD	41 750 USD
Taux de croissance	2,7 %	0,2 %
Taux d'inflation	3,2 %	1,7 %
Taux de chômage	9,8 %	11,2 %

Source : France : Banque Mondiale, INSEE / Algérie : FMI & ONS

Situation économique et financière

Depuis 2000, l'Algérie connaît une situation économique exceptionnelle tant sur le plan interne que sur le plan externe grâce à une conjoncture pétrolière favorable.

Le PIB nominal de l'Algérie a connu globalement une nette progression depuis ces dernières années : il a été multiplié par quatre entre 2000 et 2013 en passant de 54 à 216 Md USD. Les variables externes ont été dopées par l'envolée du cours des hydrocarbures, avec un excédent commercial record en 2008, avoisinant les 39 Md USD. Cette embellie de l'excédent est essentiellement due à la hausse continue des cours du pétrole depuis 2004. Elle a procuré à l'Algérie une aisance financière confortable. Cet afflux de devises permet au pays de financer ses importations, d'opérer une gestion volontariste de la dette publique avec un remboursement anticipé de celle-ci vis-à-vis des Clubs de Paris (États) et de Londres (banques), et d'accumuler un niveau de réserves de change sans précédent, atteignant plus de 194 Md USD au 31 décembre 2013.

L'économie algérienne reste cependant fortement dépendante des revenus d'hydrocarbures, qui représentent environ 35% de son PIB, mais 97% de ses exportations, et près de 60% de ses recettes budgétaires. Cette prédominance de l'exploitation des ressources naturelles du pays a un impact sur le développement des autres secteurs d'activités. Dans ce contexte, le gouvernement algérien prépare activement "l'après-pétrole" en encourageant la diversification de son économie et des sources de la croissance, tout en assurant une politique prudente de gestion de ses équilibres financiers externes.

Politiques fiscale et économique

Grâce à une conjoncture pétrolière favorable, les autorités algériennes ont décidé de mettre en œuvre une politique budgétaire expansionniste visant à soutenir l'investissement. Après le *plan complémentaire de soutien à la croissance* (PCSC) qui allouait une enveloppe de 180 Md USD, sur la période 2005-2009 pour le développement des infrastructures et la diversification de l'économie, le Gouvernement a adopté un nouveau plan quinquennal pour la période 2010-2014.

Ce programme d'investissement public représente un budget record de 286 Md USD dont 130 Md USD sont destinés à parachever les grands projets non terminés du précédent plan, notamment dans les secteurs de l'eau, des transports ferroviaires et des routes.

Soucieuses de protéger l'économie, les autorités algériennes ont adopté à partir de 2009, une série de mesures afin, d'une part, de réduire la hausse considérable des importations, et d'autre part, de promouvoir la production nationale. Dès la fin 2008, les services du Premier ministre ont annoncé un encadrement plus strict des activités des investisseurs et des importateurs étrangers.

La loi de finances complémentaire (LFC) adoptée en août 2009 a confirmé cette orientation en appliquant de nouvelles mesures dont les principales sont :

- Obligation de participation nationale : le capital des sociétés importatrices doit être détenu à 30 % au moins par un partenaire local (article 58). Cette mesure, non rétroactive, est applicable aux sociétés qui importent des matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en l'état. Texte abrogé depuis dans la nouvelle loi de finances 2014.
- Obligations d'identification et de contrôle accrues : nouvel identifiant fiscal (NIF) obligatoire, création d'un fichier des importateurs en infraction avec le fisc ou les douanes, certificats d'origine et de qualité des marchandises importées délivrés par des organismes tiers.
- Suppression du crédit à la consommation, mais maintien du crédit immobilier (article 75).
- Restrictions diverses : interdiction d'importer les médicaments fabriqués en Algérie, limitation de l'accès aux ports, procédures de dédouanement plus compliquées : l'article 50 de la LFC interdit l'importation des biens d'équipement d'occasion, ainsi que des pièces de rechange usagées.

Des mesures visant à réduire les sorties de capitaux et à mieux contrôler les sociétés étrangères ont été intégrées dans la LFC 2009. L'article 58 précise qu'un minimum de 51 % du capital d'une entreprise étrangère industrielle ou prestataire de services, souhaitant s'implanter en Algérie, devra être détenu par une personne physique de nationalité algérienne et/ou une personne morale dont les actionnaires sont algériens. L'exigence de l'actionnariat national résident majoritaire ne comporte pas d'effet rétroactif. Tout projet d'investissement étranger (direct ou en partenariat) doit être soumis à l'examen préalable du Conseil national de l'investissement (CNI) et devra être financé uniquement par recours à l'emprunt auprès d'institutions locales. À noter l'obligation pour tout investissement direct ou en partenariat, de dégager une balance en devises excédentaire au profit de l'Algérie. Cette nouvelle disposition a fait l'objet d'un règlement de la Banque d'Algérie publié au Journal officiel de la République algérienne (JORA n° 76 du 29 décembre 2009). Par ailleurs, en vertu de l'article 62, l'État et les entreprises publiques disposent désormais d'un droit de préemption sur toutes les cessions de participations des actionnaires étrangers ou au profit d'actionnaires étrangers. Enfin une nouvelle réglementation relative au code des marchés publics s'applique et accorde une marge de préférence de 25 % aux soumissionnaires de nationalité algérienne depuis octobre 2010.

En 2010, la nouvelle loi de finances complémentaire a confirmé cette tendance à la consolidation du patriotisme économique et renforce le droit de préemption de l'État. Le code des marchés publics a été modifié afin de donner la possibilité de contraindre les contractants de marchés publics à investir dans le cadre d'un partenariat avec une entreprise de droit algérien, avec un capital à majorité algérienne.

De même, elle oblige la mise en conformité avec les règles de répartition du capital (30/70 ou 49/51) lors de la modification du registre du commerce, sous réserve de quatre exceptions. Enfin, des assouplissements sont apportés pour les importations avec, notamment la possibilité d'importer des intrants industriels de production en paiement libre (dans la limite de 40 000 EUR/an) ou contre remise documentaire (sans plafonnement de montant). Les biens destinés à la revente en l'état sur le marché algérien restent soumis à un règlement par crédoc. En outre, depuis 2010, il est possible de procéder à l'importation de chaînes de production rénovées (donc d'occasion) sur autorisation des services habilités du ministère de l'Industrie.

Dans un souci d'assouplissement du processus d'investissement, la loi de finances 2014 apporte des allègements aux procédures d'agrément en faveur des projets d'investissements étrangers directs ou d'investissements en partenariat avec des capitaux étrangers (article 56). En effet, dans le cadre des modifications intervenues sur l'article 4 bis de l'Ordonnance, il a été procédé à la suppression de la condition de soumission des projets d'investissements susvisés à l'examen préalable du Conseil National de l'Investissement (CNI).

L'examen du CNI demeure néanmoins requis notamment pour les projets d'investissements étrangers directs ou en partenariats avec des capitaux étrangers, dans le cas où l'octroi des avantages fiscaux et parafiscaux prévus par l'Ordonnance est sollicité pour ces projets. Par ailleurs, les dispositions spécifiques relatives aux modalités d'octroi des avantages du régime général pour les projets d'investissement dont le montant est inférieur à 1 500 000 000 DA ont été abrogées (amendement de l'article 9 ter de l'Ordonnance).

La loi de finances 2014 a modifié l'article 4 bis de l'Ordonnance pour élargir la règle 49/51 relative à l'investissement étranger, aux activités d'importation en vue de la revente des produits importés en l'état. En effet, en élevant le seuil de détention du capital par les nationaux résidents à 51% et plus, dans le cadre de partenariats dans les activités d'importation en vue de la revente des produits importés en l'état, le législateur a souhaité uniformiser la répartition capitalistique des investissements étrangers et par la même occasion réduire l'attrait pour les sociétés importatrices afin d'inciter les investisseurs étrangers à s'orienter vers des projets à valeur ajoutée. Cette disposition ne serait pas rétroactive.

Et pour encourager l'investissement productif et le transfert du savoir-faire, le législateur a édicté une nouvelle mesure « *Tout investissement étranger en partenariat, qui contribue au transfert du savoir-faire vers l'Algérie et/ou produits des biens dans le cadre d'une activité déployée en Algérie, avec un taux d'intégration supérieur à 40%, bénéficie d'avantages fiscaux et parafiscaux, décidés par le conseil national de l'investissement dans le respect de la règle de répartition du capital 51/49* ». (article 55)

Il est à noter également que la loi de finances 2014 introduit en son article 58 le concept de « filières stratégiques » à définir par le CNI, et dans lesquelles l'investissement bénéficie des exonérations d'IBS et de TAP durant cinq (5) années sans condition de création d'emplois.

En définitive, les nouvelles mesures visent essentiellement trois objectifs :

- Encouragement de la production nationale, la sous-traitance et la promotion des partenariats ;
- Maîtrise des importations ;
- Création d'emplois.

Accords politiques, juridiques et multilatéraux

Dès son indépendance, l'Algérie a affirmé son engagement sur la scène internationale en intégrant l'Organisation des Nations Unies (ONU) et la Ligue arabe (LA) en 1962, puis la Banque mondiale l'année suivante. La République algérienne démocratique et populaire est également membre de l'Union africaine et de l'Union du Maghreb arabe, organisation économique formée par les cinq pays du Grand Maghreb. Par ailleurs, l'Algérie est l'un des membres fondateurs du processus euro-méditerranéen de Barcelone lancé les 27 et 28 novembre 1995. Ossature de la future zone de libre-échange euro-méditerranéenne, le processus a été ratifié par 27 États des deux côtés de la Méditerranée. Dans le prolongement des accords de Barcelone, l'Algérie a également rejoint l'Union pour la Méditerranée (UPM) le 13 juillet 2008, sous l'impulsion de la France et de l'Égypte.

Le 1^{er} septembre 2005, l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne est entré en vigueur. Visant à établir une zone de libre-échange à l'horizon 2017, cet accord d'association doit mettre en œuvre un processus progressif de démantèlement des barrières douanières. Il permet une meilleure accessibilité aux marchés des deux côtés de la Méditerranée. Après avoir été gelé depuis septembre 2010 en attendant l'aboutissement d'une renégociation, le calendrier de démantèlement tarifaire a été modifié depuis le 1^{er} septembre. Cette modification repousse à 2020 l'instauration de la zone de libre-échange entre l'Algérie et l'UE.

L'Algérie est également membre depuis le 1^{er} janvier 2009 de la Zone arabe de libre-échange (ZALE) ayant pour but la facilitation et le développement des échanges commerciaux entre les États arabes. Néanmoins, des négociations sont en cours pour exclure des avantages douaniers une liste de 1 644 produits de l'industrie agroalimentaire, des produits agricoles, du textile, papier carton et d'électroménager des pays membres de la ZALE.

Enfin, l'Algérie est candidate à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) depuis 1987.

Commerce extérieur

Importations en 2013 : 54,85 Md USD (+8,9 %)

Exportations en 2013 : 65,92 Md USD (-8,67 %)

Part de marché de la France dans les importations en 2013 : 11,39 % des importations (2^{ème})

État des lieux du commerce extérieur

Le commerce extérieur de l'Algérie est caractérisé par l'importante manne financière générée par les exportations d'hydrocarbures, lesquelles représentent près de 97 % des exportations. Pour l'année 2013, les exportations ont sensiblement diminué, notamment en raison d'une diminution du prix moyen du baril sur l'année 2013 (109,38 USD pour 2013 contre 111,49 USD en 2012, soit un effet prix de l'ordre de -2%).

Les exportations algériennes

Les exportations algériennes, principalement composées de produits hydrocarbures (à 96,7%) se sont élevées à 63,75 Md USD en 2013 contre 69,8 Md USD en 2012, soit une baisse de -8,67%. Les exportations hors hydrocarbures sont en progression (+5%) mais demeurent marginales, à 2,16 Md USD. Le taux de couverture des importations par les exportations atteint 120% en 2013 contre 143% en 2012.

Les importations algériennes

Les importations ont progressé de 8,9% en 2013, à 54,85 Md USD. A l'exception des postes « énergie et lubrifiants » (-12,4% à 4,3 Md USD) et « produits bruts » (-0,4% à 1,8 Md USD), les importations algériennes ont augmenté sur l'ensemble des groupes de produits, notamment sur les biens d'équipement agricoles (+53,3%, à 506 MUSD), sur les biens d'équipement industriels (+18,9% à 16,2 Md USD), sur les biens de consommation non alimentaires (+12% à 11,2 Md USD), sur les biens alimentaires (+6,2% à 9,6 Md USD) et sur les demi-produits (+5,6% à 11,22 Md USD).

Répartition des importations en 2013

Groupe de produits	Année 2012		Année 2013		Évolution (%)
	Valeur (USD)	Structure (%)	Valeur (USD)	Structure (%)	
Biens destinés à la production	17 423	34,59	17 395	31,71	-0,16
Biens d'équipements	13 934	27,66	16 678	30,41	19,69
Biens de consommation non alimentaires	9 997	19,84	11 199	20,42	12,02
Biens alimentaires	9 022	17,91	9 580	17,47	6,18
Total	50 376	100	54 852	100	8,89

Source : Statistiques douanières algériennes

Avec plus du tiers du total en valeur, les biens destinés à la production forment le principal poste d'importation. Il sont suivis de près par les biens d'équipement avec 30,41 % des importations soit 16,6 Md USD.

Les biens destinés au fonctionnement de l'outil de production qui représentent une part de 31,71% des importations, sont essentiellement constitués des matériaux de construction (barres en fer ou en acier, tubes et tuyaux, bois, etc....) ainsi que les huiles destinées à l'industrie alimentaire.

Concernant les biens d'équipements : il s'agit principalement de véhicules de transport de personnes et de marchandises, des turboréacteurs et turbopropulseurs et des appareils électriques pour la téléphonie.

Le groupe de biens de consommation non alimentaires vient en troisième position dans la structure des importations algériennes (20,42%) et représente un volume de 11,19 Md USD, enregistrant une augmentation de plus de 12,02% par rapport à l'année 2012. Ce groupe se compose principalement de véhicules de tourisme, médicaments, parties et accessoires de véhicules automobiles, électroménager.

Le groupe des « biens alimentaires » occupe le dernier rang dans la structure des importations réalisées durant l'année 2013 avec une part de 17,47% du volume global, soit 9,58 Md USD. Par rapport à l'année 2012, ce groupe a enregistré une augmentation de (6,18%). A l'intérieur de ce groupe, on peut relever que la hausse obtenue en 2013, a concerné seulement les céréales avec, (0,46%) et les légumes secs (27,54%).

Quant à la baisse, elle a surtout concerné les sucres (-6,55%), le café et thé (- 4,42%) et les laits et produits laitiers (- 0,54%). Les principaux produits de ce groupe sont : les céréales, semoules et farines, le lait et produits laitiers le sucre et les sucreries, le café et thé, les légumes secs et autres et enfin les viandes.

L'Union européenne est le premier partenaire commercial de l'Algérie

Les pays de l'Union Européenne sont toujours les principaux partenaires de l'Algérie, ils représentent 52,11% des importations et de 64,89% des exportations.

Pour l'année 2013, les importations en provenance de l'UE ont enregistré une hausse de 8,54% passant de 26,33 Md USD en 2012 à 28,58 Md USD en 2013. De même, les exportations de l'Algérie vers ces pays, ont augmenté de 2,98 Md USD, soit 7,47 %.

Le principal client de l'Algérie en 2013 était l'Espagne qui a absorbé plus de 15,67% des ventes à l'étranger de l'Algérie, suivi de l'Italie (13,66%) et de la Grande Bretagne (10,91%).

Échanges commerciaux avec les autres régions

Les pays de l'OCDE, hors UE, viennent en deuxième position après l'UE avec une part de 12,69% des importations de l'Algérie en provenance de ces pays, et de 18,51% des exportations.

On observe une diminution des exportations réalisées avec les pays de l'OCDE passant de 20,03 Md USD en 2012 à 12,2 Md USD en 2013, soit plus de 39% en valeur relative. En contrepartie, les importations de l'Algérie en provenance de ces pays ont enregistré une hausse de 12,95% en 2013.

Le volume global des échanges avec les autres pays d'Europe, hors UE et OCDE, régresse de plus de 25% par rapport à 2012, passant de 1,69 Md USD en 2012 à 1,26 Md USD en 2013.

Les pays d'Asie affichent quant à eux une augmentation du volume global des échanges avec l'Algérie de près de 4,33% passant de 14,22 Md USD à 14,84 Md USD entre 2012 et 2013.

Egalement, le volume global des échanges avec les pays du Maghreb (U.M.A) a enregistré une hausse de 30,97%, passant de 2,88 Md USD en 2012 à 3,77 Md USD en 2013.

Concernant les pays Arabes (hors U.M.A), le volume global des échanges commerciaux avec l'Algérie est passé de 2,51 Md USD à 3,28 Md USD entre 2012 et 2013, soit une augmentation de 30,72%.

Enfin, les pays d'Amérique ont enregistré une diminution de 17,72% de leurs échanges globaux avec l'Algérie, passant de 7,82 Md USD en 2012 à 6,43 Md USD en 2013.

Commerce bilatéral : l'Algérie est un partenaire commercial de premier plan pour la France

La France est devenue le second fournisseur de l'Algérie en 2013 avec 11,39% de ses importations, suivie par l'Italie et l'Espagne avec les parts respectives de 10,29 % et 9,26 %.

Premier partenaire commercial de la France sur le continent africain, l'Algérie demeure un partenaire de premier plan. Elle maintient en 2013 sa position de 3^e marché pour les exportations françaises hors pays de l'OCDE, après la Chine et la Russie et devant la Turquie.

Avec un montant de plus de 10,1 Md EUR, les échanges entre la France et l'Algérie pour l'année 2013, sont en très léger recul par rapport à l'année 2012 (10,3 Md EUR) : les importations (4,2 Md EUR) ont enregistré une hausse de 8,1 % en valeur par rapport à 2012, tandis que les exportations ont atteint 5,9 Md EUR affichant une baisse de 6,9 %. Les mesures mises en place par le gouvernement algérien, dès décembre 2008, ont eu un effet modéré sur les exportations françaises.

Les exportations françaises vers l'Algérie

Les exportations françaises vers l'Algérie ont enregistré en 2013 une diminution de -6,9%, à 5,9 Md EUR, sous l'effet notamment de la baisse des exportations de véhicules automobiles (-32,6%, à 738,5 M EUR) et de produits pétroliers raffinés (-76,3%, à 155,7 M EUR), tandis que les exportations de céréales et de produits pharmaceutiques sont en hausse (respectivement de +33,8%, à 1,1 Md EUR et de +6,8%, à 735,5 M EUR).

La structure sectorielle des exportations françaises à destination de l'Algérie est ainsi modifiée : les céréales redeviennent le premier poste d'exportations françaises représentant près de 20% du total exporté, suivis des véhicules automobiles (12,5%, exceptionnellement premier poste d'exportations en 2012 du fait d'une forte croissance de la demande algérienne), des produits pharmaceutiques (12,4%) des produits pétroliers raffinés (2,6%). Au-delà de ces postes, les exportations françaises se composent également de machines pour l'extraction ou la construction (2,1%), d'ordinateurs et équipements périphériques (2%), de produits laitiers et fromages (1,9%), et d'accessoires pour véhicules automobiles (1,8%).

Les importations françaises en provenance d'Algérie

Les importations françaises en provenance d'Algérie ont atteint un montant de 4,2 Md EUR, en hausse de +8,1% par rapport à 2012. Elles sont constituées à 97,5% d'hydrocarbures, dont le pétrole brut (46% du total) à 1,9 Md EUR, soit une hausse de +10,4%, le gaz naturel (41% du total) à 1,7 Md EUR (en hausse de +11,5%), les produits raffinés (9,3%) en baisse de -11,5% à 393 M EUR et les gaz industriels (1%). Hors hydrocarbures, les importations françaises progressent de +9% (dont +14,4% pour les engrais et composés azotés).

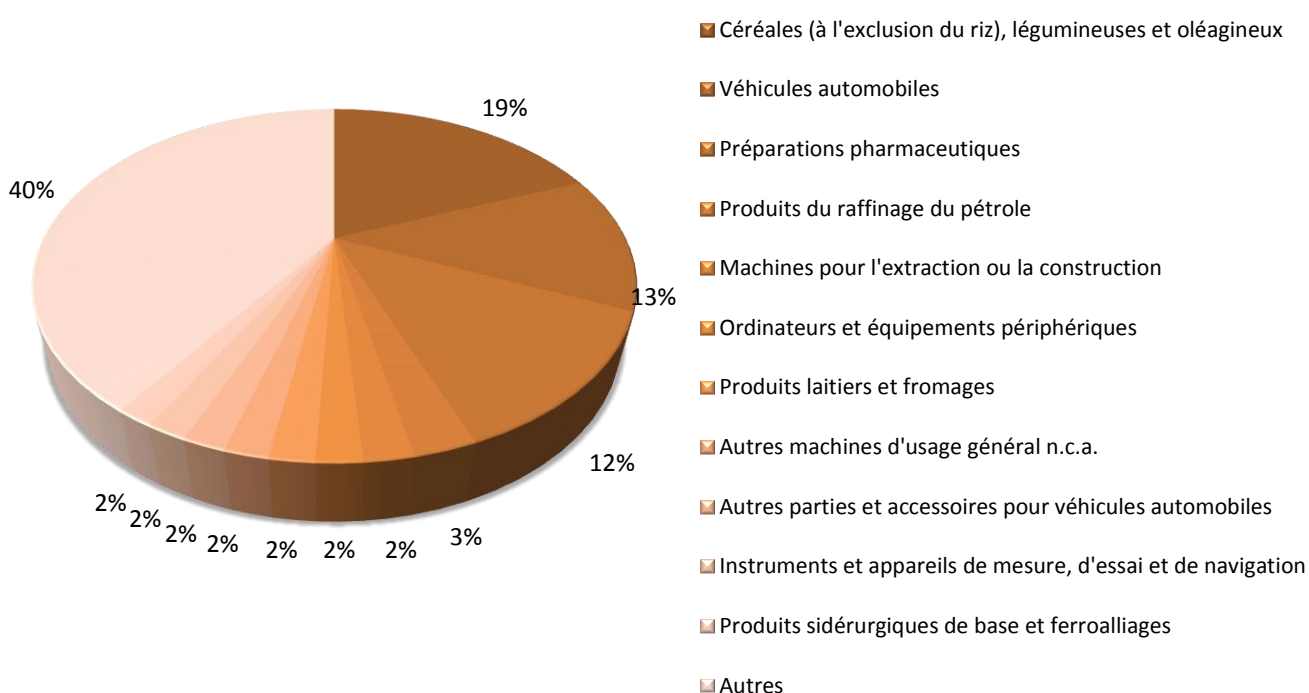
La place de la France dans les échanges algériens

Selon les statistiques douanières algériennes (qui font apparaître des différences techniques diverses avec les statistiques françaises) la part de marché de la France s'affiche en recul de -1,44 pt, à 11,39%, avec des importations algériennes en provenance de France en baisse de -2,84%. La France perd ainsi sa place de 1^{er} fournisseur de l'Algérie au profit de la Chine, les importations algériennes en provenance de cette dernière ayant progressé de +14,33% en 2013 (pour une part de marché de 12,43%). Suivent l'Italie (avec 10,3% de part de marché) et l'Espagne (9,26%), en provenance desquelles les importations algériennes enregistrent des hausses conséquentes (respectivement de +8,7% et +16,9%). De même les importations algériennes en provenance d'Allemagne (+10,33% pour une part de marché de 5,22%), des Etats-Unis (+35,7% pour une part de marché de 4,3%) et de la Turquie (+15,4% et 3,8% de part de marché) ont enregistré des hausses conséquentes sur l'année 2013.

Enfin, en absorbant 10,3% des importations algériennes, la France demeure le 4^{ème} client de l'Algérie derrière l'Espagne (15,7%), l'Italie (13,7%) et la Grande Bretagne (10,9%). Traditionnellement premiers destinataires des exportations algériennes, les Etats-Unis ne sont plus, en 2013, que le 5^{ème} client de l'Algérie, sous l'effet d'une baisse de leurs importations en provenance d'Algérie de -50% (après -20% en 2012).

Exportations vers l'Algérie

Ventilation des importations de l'Algérie en provenance de France en 2013



Parts de marché des 10 premiers clients de l'Algérie dans la structure de ses exportations en 2013			
Pays client	En valeur (MUSD)	En % du total	Tendance
Espagne	1 0332	15,67	↑↑
Italie	9 006	13,66	↓↓
Royaume-Uni	7 193	10,91	↑↑
France	6 741	10,23	↑
Etats-Unis	5 334	8,09	↓↓
Pays-bas	4 818	7,31	↓
Canada	3 051	4,63	↓↓
Brésil	2 658	4,03	↓↓
Turquie	2 657	4,03	=
Chine	2 179	3,31	↓

Source : Douanes algériennes

Parts de marché des 10 premiers fournisseurs de l'Algérie dans la structure de ses importations en 2013			
Fournisseur	En valeur (MUSD)	En % du total	Tendance
Chine	6 820	12,43	↑
France	6 250	11,39	↓
Italie	5 646	10,29	↑
Espagne	5 078	9,26	↑
Allemagne	2 863	5,22	↑
États-Unis	2 355	4,29	↑↑
Turquie	2 075	3,78	↑
Argentine	1 737	3,17	↓
Brésil	1 321	2,41	↓
Inde	1 305	2,38	↑

Les principaux postes d'exportations françaises vers l'Algérie en 2013

	Secteurs	Evolution
1	Céréales (1,1 Md EUR d'exportations)	33,8 %
2	Véhicules automobiles (738 M EUR d'exportations)	-32,6 %
3	Médicaments (735,5 M EUR d'exportations)	6,8 %
4	Produits pétroliers raffinés (155,5 M EUR d'exportations)	-76,3 %
5	Machines pour l'extraction ou de construction (122,5 M EUR d'exportations)	-24,6 %

Source : Ubifrance d'après GTA

Avec une population de 38 M d'habitants et un statut de pays émergent, l'économie algérienne représente un potentiel de développement important dans de nombreux secteurs d'activités, en dépit des récentes mesures mises en place par le gouvernement algérien. Depuis 2009, l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne constitue une porte ouverte pour les sociétés hexagonales aspirant à travailler en Algérie.

L'Algérie s'impose comme le principal importateur de denrées agroalimentaires du continent africain. Cette situation s'explique par un niveau de dépendance extérieure très important. Le secteur des alimentaires occupe une forte proportion dans la structure des importations algériennes (17,5 %), avec un volume de 9,6 Md USD pour l'année 2013, en hausse de 6,18 % par rapport à 2012. La fluctuation des importations agroalimentaires témoigne d'une dépendance vis-à-vis des matières premières et des cours mondiaux, notamment en ce qui concerne le blé et le lait qui sont parmi les premières positions dans les importations du pays et parmi les premiers postes d'exportations hexagonales vers l'Algérie. De nombreuses opportunités sont à saisir pour les sociétés françaises d'un secteur qui amorce une mutation avec l'avènement de la grande distribution, la privatisation des terres agricoles et le développement des infrastructures.

En matière de biens d'équipements industriels, la demande algérienne est croissante, portée par les grands projets du plan quinquennal qui court jusqu'en 2014. Les importations de machines électriques et d'engins mécaniques constituent une part importante et se maintiennent en hausse. Les produits et les matériels pour le BTP, la construction mais aussi l'ingénierie française sont demandés.

Après 2 années record, le marché automobile algérien devrait revenir en 2014 à un niveau plus conforme à son potentiel réel avec un repli de l'ordre de 32,6% par rapport à l'année précédente. Cette décroissance s'explique par l'érosion de l'effet des revalorisations salariales, la diminution de l'impact des mesures ANSEJ pour les jeunes entrepreneurs et la « concurrence » de l'immobilier.

L'Algérie est un pays traditionnellement très médicalisé et représente un fort potentiel pour l'industrie pharmaceutique française. Le marché algérien du médicament est estimé à quasiment 2,3 Md USD pour l'année 2013, en hausse de +2 % par rapport à 2012 (2,2 Md USD). La dépense moyenne par an et par habitant s'élève à 55 USD. Rapportée en « unités vente » (UV), la consommation de médicaments se situe aux alentours de 700 M d'UV soit 1,8 UV par habitant par mois. La France est le 1^{er} fournisseur de l'Algérie. En 2013, elle a exporté vers l'Algérie environ 696 M USD de produits pharmaceutiques (chapitre 30 du code des douanes), ce qui représente 30,5 % de part du marché.

Enfin, une part élevée de l'investissement du pays est consacrée au développement du secteur des transports urbains et ferroviaires, ainsi qu'à l'eau et à l'environnement. Les réalisations de tramways, de métros et les travaux d'extension et de modernisation du réseau ferroviaire, la réalisation d'infrastructures routières et d'autoroutes ainsi que des projets dans l'eau et l'assainissement, vont fournir de nouvelles opportunités pour l'ingénierie et les fournisseurs de produits, de systèmes et de matériels roulants français, traditionnellement bien positionnés.

Les investissements

En 2013, l'excédent commercial de l'Algérie s'est établi à 9,3 Md USD contre 20,2 Md USD en 2012, soit une baisse de -54%. Cette tendance est imputable à une baisse de -10,2 % des exportations d'hydrocarbures (dont -7,4% en volume), à 63,3 Md USD en 2013 contre 70,5 Md USD en 2012, couplée à une hausse de +7 % des importations, à 55,1 Md USD en 2013 contre 51,5 Md USD en 2012. Par ailleurs, la balance des services affiche un déficit légèrement plus faible qu'à l'ordinaire, à -6,7 Md USD tandis que le poste « revenus des facteurs » (i.e. revenus du travail - salaires - et revenus du capital - dividendes) se stabilise à -4,16 Md USD. Les transferts nets sont en revanche en diminution, à 2,4 Md USD en 2013 contre 3,1 Md USD en 2012. L'excédent courant fait ainsi apparaître une très forte baisse en 2013, à 850 MUSD contre 12,3 Md USD en 2012. Enfin, malgré une légère augmentation des flux d'IDE (à 1,87 Md USD contre 1,52 Md USD en 2012), le compte financier et de capital affiche un solde négatif estimé à -0,72 Md USD sous l'effet du déficit de la ligne « capitaux officiels nets ».

Au total, la balance des paiements a clôturé 2013 avec un solde de 130 MUSD, tout juste à l'équilibre contre d'importants excédents en 2012 (12,1 Md USD) et en 2011 (20,14 Md USD). Le rapport évoque de ce fait la vulnérabilité de la balance des paiements à toute contre-performance des exportations d'hydrocarbures, celles-ci représentant en effet 98 % des exportations de l'Algérie.

Une bonne tenue des indicateurs macroéconomiques domestiques

Le rapport souligne néanmoins la résilience de l'économie algérienne eu égard à l'état de la conjoncture internationale. En effet, le niveau des réserves de change (or non compris) est équivalent à plus de 3 années d'importations (194 Md USD fin 2013 contre 191 Md USD fin 2012), l'endettement extérieur est résiduel (3,4 Md USD), l'inflation est à nouveau maîtrisée (à +3,4 % en 2013 contre +8,9% en 2012). Le rapport évoque également la relative stabilité du taux de change du Dinar par rapport aux autres monnaies des économies émergentes, le taux de change annuel moyen du dinar s'étant déprécié de 2,3% face au dollar, à 79,4 DZD/USD en 2013.

Environnement des affaires et conseils pratiques

Moyens de paiement

Pour l'essentiel, les paiements internationaux sont réalisés en euros (EUR) et en dollars (USD). La principale raison est le poids de l'Europe parmi les fournisseurs de l'Algérie, le continent européen assurant 52 % des importations algériennes en 2013. De plus, le dinar algérien (DZD) n'est que partiellement convertible dans le cadre des opérations de commerce extérieur (convertibilité commerciale uniquement).

Concernant le paiement des importations, la remise documentaire est rétablie comme un mode de paiement autorisé. (article 81 de la loi de finances 2014). Les importateurs auront donc de nouveau le choix de payer leurs importations soit par remise documentaire, soit par crédit documentaire. Cette nouvelle mesure devrait contribuer à lever les difficultés de trésorerie des PME.

Le système de paiement algérien se caractérise donc par une faible utilisation des moyens scripturaux, une amélioration constante des délais de recouvrement mais la persistance d'incidents de paiement. Quel que soit le mode de paiement retenu, toutes les opérations d'importation ou d'exportation doivent être domiciliées auprès d'une banque.

La pratique des affaires

La langue française constitue un avantage important pour les opérateurs français souhaitant opérer sur le marché algérien. Il est recommandé une certaine vigilance quant à l'interprétation du langage, les expressions et termes employés par les partenaires n'auront pas nécessairement la même signification pour les deux parties. Comme dans tous les pays « méditerranéens », les relations d'affaires en Algérie sont intimement liées au degré de convivialité qui peut s'installer dans les relations « extra-professionnelles ». L'affectif est une composante essentielle dans la culture algérienne et les relations d'affaires ne sauraient y déroger.

Force est de constater que les produits français bénéficient d'une image privilégiée auprès des Algériens en raison de la proximité culturelle et géographique, et de la réputation d'expertise française.

Il est à noter que le week-end algérien s'étale, depuis le 14 août 2009, du vendredi au samedi (et non plus du jeudi au vendredi).

Sous certains aspects, l'Algérie est donc un marché d'approche facile par sa proximité à la fois géographique, mais aussi linguistique avec la France. Les difficultés propres à un marché en transition y demeurent présentes, mais l'Algérie est aujourd'hui un marché concurrentiel.

Les bonnes pratiques en matière de commerce international

En matière de commerce international, le paiement de « faveurs » peut s'avérer une pratique courante afin de favoriser la conclusion d'une affaire. Une quelconque facilité (matérielle ou pécuniaire) peut être attendue en échange de services fournis par l'administration, ou par d'autres entreprises. Ainsi, certaines entreprises qui travaillent régulièrement à l'international peuvent être invitées à payer des pots-de-vin en vue de gagner des contrats, ou des « pourboires » afin d'obtenir un traitement prioritaire de leur dossier au sein des administrations.

L'entreprise doit cependant être consciente que pratiquer la corruption peut être dangereux d'une part parce que certains pays la condamnent fortement au travers de mesures anti-corruption, d'autre part parce que la corruption peut avoir des implications directes sur la gestion de l'entreprise.

Le manager international doit être très attentif à tracer une ligne distincte entre « la voie raisonnable » pour faire du commerce international, et des pratiques relevant directement de la corruption. Les pots-de-vin ouvrent la voie vers une performance de mauvaise qualité et à la perte de repères moraux parmi le personnel de l'entreprise. La corruption mène à la propagation de pratiques commerciales contraires à l'éthique.

C'est pourquoi l'OCDE a adopté une convention, en décembre 1997, sur la lutte contre la corruption qui établit des normes juridiquement contraignantes tendant à faire de la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales une infraction pénale et prévoit un certain nombre de mesures visant à mettre en œuvre efficacement cette infraction.

Notre Agence souscrit aux principes de cette convention et invite l'ensemble de ses clients à prendre connaissance du décret n° 2000-948 du 28 septembre 2000 portant publication de cette Convention et à en mesurer les enjeux dans le cadre de leurs pratiques professionnelles.

Pour en savoir plus



Guide des affaires
ALGERIE
Avril 2013
[Commandez-le...](#)

UBIFRANCE vous propose quatre gammes complètes de produits et services d'accompagnement pour vous aider à identifier les opportunités des marchés et à concrétiser vos projets de développement international.



• **Gamme Conseil** : pour obtenir la bonne information sur les marchés étrangers et bénéficier de l'expertise des spécialistes d'UBIFRANCE.



• **Gamme Contact** : pour identifier vos contacts d'affaires et vous faire bénéficier de centaines d'actions de promotion à travers le monde.



• **Gamme Communication** : pour communiquer à l'étranger sur votre entreprise, vos produits et votre actualité.



• **Volontariat International en Entreprise (VIE)** : pour optimiser votre budget ressources humaines à l'international

Retrouver le détail de nos produits sur : www.ubifrance.fr

© 2014 – Ubifrance

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse d'Ubifrance, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Clause de non-responsabilité :

Ubifrance ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés.

Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, Ubifrance ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.

Prestation réalisée sous système de management de la performance certifiée BVC ISO 9001 : 2008.

Auteur : UBIFRANCE Algérie – Bureau d'Alger

Adresse : 25 chemin Abdelkader Gadouche
16035 Alger – Hydra
Ambassade de France

Rédigée par : Amine Madaoui

Revue par : Georges Regnier

Version mise à jour le 18 juin 2014